

# Notice d'information Harley|ASSIST™

## Assistance Routière Assurance

Cher Client, Chère cliente,

Compte tenu du type de véhicule que vous avez acquis et des informations que vous nous avez communiquées, nous vous recommandons la souscription au contrat Harley|ASSIST™ Assistance Routière Assurance .  
Le contrat Harley|ASSIST™ Assistance Routière Assurance se compose des Conditions Générales présentées ci-après, ainsi que des Conditions Particulières (ci-après, le « Contrat ») qui vous ont été remises lors de votre souscription sur le site <https://www.harley-assist.com/fr/fr/>.

Harley|ASSIST™ Assistance Routière Assurance vous invite à lire attentivement la présente Notice d'information ainsi que les Conditions Générales. Elles vous précisent vos droits et obligations du Bénéficiaire et ceux de l'assisteur et répondent aux questions éventuelles que vous vous posez.

Quel est l'assureur ?

**AWP P&C - Succursale Néerlandaise d'AWP P&C S.A.**, agissant sous la dénomination commerciale « Allianz Global Assistance Europe », Société d'assurance agréée pour exercer dans les pays de l'Espace Economique Européen

Siège social : Poeldijkstraat 4, 1059 VM Amsterdam, Pays-Bas Numéro d'identification de la société: 33094603  
Enregistrée à l'Autorité Néerlandaise des Marchés Financiers sous le numéro 12000535  
Autorisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) en France, sise au 4 Place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09-[www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr).

Les garanties d'assistance sont mises en œuvre par **AWP FRANCE SAS**, Société anonyme par actions simplifiée au capital de 7 584 076,86 € - 490 381 753 RCS Bobigny-Siège social : 7, rue Dora Maar – 93400 Saint-Ouen. Société de courtage d'assurances - Inscription ORIAS 07 026 669 - <http://www.orias.fr/>, dénommée " **Harley|ASSIST™ Assistance Routière Assurance**".

A qui s'adresse le Contrat ?

Ce contrat, proposé en option, s'adresse à toute personne physique bénéficiaire ayant acheté un moto de marque Harley Davidson ne bénéficiant plus de la garantie constructeur.

Quelles sont les conditions pour bénéficier du Contrat ?

Le Client doit avoir :

son domicile en France métropolitaine,  
acquis une moto Harley Davidson immatriculé en France auprès d'un concessionnaire agréé et la moto doit avoir plus de 12 mois

Quelle est la date d'effet et la durée du Contrat ?

Le Contrat prend effet à sa date de souscription par le Bénéficiaire pour une durée de 12 (douze) mois ferme. Le Contrat est cessible, sous réserve de l'acquiescement intégral de la prime (en une seule fois).

Quelles sont les garanties prévues au Contrat ?

Ce sont les garanties d'assistance :

Assistance routière : Dépannage-remorquage de la moto ;

Gardiennage

Transfert en taxi

Poursuite du voyage/hébergement

Rapatriement de la moto (non réparée) ;

Véhicule de remplacement ;

Récupération de la moto.

et pour lesquelles vous avez acquitté la prime correspondante.

-Pour connaître les montants et limites de prise en charge ainsi que les exclusions relatives à chacune des garanties et la liste des exclusions générales, veuillez-vous reporter aux Conditions Générales ci-dessous.

## Points d'attention

- ¶ Vous pouvez ou non disposer d'un droit de renonciation suite à la souscription de ce contrat d'assurance. Les conditions et modalités d'exercice de cette faculté sont détaillées à l'article « Droit de renonciation » des Conditions Générales,
- ¶ Afin d'éviter la multi-assurance, conformément à l'article L112-10 du Code des assurances :

**Vous êtes invité à vérifier que vous n'êtes pas déjà bénéficiaire d'une garantie couvrant l'un des risques garantis par le nouveau contrat. Si tel est le cas, vous bénéficiez d'un droit de renonciation à ce contrat pendant un délai de quatorze jours calendaires à compter de sa conclusion, sans frais ni pénalités, si toutes les conditions suivantes sont remplies :**

- vous avez souscrit ce contrat à des fins non professionnelles ;
- ce contrat vient en complément de l'achat d'un bien ou d'un service vendu par un fournisseur;
- vous justifiez que vous êtes déjà couvert pour l'un des risques garantis par ce nouveau contrat;
- le contrat auquel vous souhaitez renoncer n'est pas intégralement exécuté ;
- vous n'avez déclaré aucun sinistre garanti par ce contrat.

**Dans cette situation, vous pouvez exercer votre droit à renoncer à ce contrat par lettre ou tout autre support durable adressé à l'assureur du nouveau contrat, accompagné d'un document justifiant que vous bénéficiez déjà d'une garantie pour l'un des risques garantis par le nouveau contrat. L'assureur est tenu de vous rembourser la prime payée, dans un délai de trente jours à compter de votre renonciation.**

**Si vous souhaitez renoncer à votre contrat mais que vous ne remplissez pas l'ensemble des conditions ci-dessus, vérifiez les modalités de renonciation prévues dans votre contrat à l'article « Droit de renonciation ».**

La qualité de service et la satisfaction de nos clients sont au centre de nos préoccupations. Si toutefois nos services ne vous avaient pas donné entière satisfaction, vous pouvez nous contacter selon les termes prévus à l'article « Déposer une réclamation » des Conditions Générales.

Le Contrat est établi en langue française et soumis à la loi française. Les garanties du Contrat sont régies par le Code des assurances.

## Conditions Générales

# Harley|ASSIST™ Assistance Routière Assurance

## Sommaire

	Page
Notice précontractuelle d'information	1
Numéros de téléphone importants	3
Résumé des garanties	3
Informations importantes	4
Définition des termes	7
Que faire si vous avez besoin d'assistance ?	7
Garanties Harley ASSIST™ Assistance Routière Assurance en France métropolitaine (hors Départements, collectivités ou Pays d'Outre-mer)	8
Exclusions des garanties	9
GARANTIES Harley ASSIST™ Assistance Routière Assurance en Europe (Hors France métropolitaine et hors Départements, collectivités ou Pays d'Outre-mer)	9-10
Exclusions des garanties	11
Déposer une réclamation	12
Formulaire de transfert de propriété	13
Formulaire de changement d'adresse	14

## Numéros de téléphone importants

**Vous** pouvez contacter Harley|ASSIST™ Assistance Routière Assurance aux numéros suivants :

Appel depuis la France métropolitaine : 01 49 93 80 24 (numéro non surtaxé)

Appel depuis l'**étranger** : +33 (0)1 49 93 80 24

Accès sourds et malentendants : <https://accessibilite.votreassistance.fr> (24h/24)

## Résumé des garanties

Le tableau de garanties que **Vous** trouverez ci-après est un résumé des principales garanties et limites de prise en charge. **Lisez** l'intégralité des présentes Conditions Générales Harley|ASSIST™ Assistance Routière Assurance, ci-après les « Conditions Générales » pour connaître l'ensemble des garanties de votre Contrat, leur étendue et exclusions.

Garanties	Limites de prise en charge
Rapatriement Harley-Davidson	Jusqu'à la valeur marchande de <b>Votre Moto</b>
Hôtel	Jusqu'à <b>180 € TTC maximum par nuit et par personne dans la limite d'un montant maximum de 720 € TTC)</b>
Véhicule de location	Jusqu'à <b>2 jours consécutifs maximum (catégorie A)</b>

### Remarque

Certaines garanties font l'objet de limites financières. Pour plus de détails, reportez-**Vous** aux Conditions Générales relatives aux conditions de mise en œuvre des garanties.

## Informations importantes

Vous trouverez toutes les modalités et conditions particulières applicables dans vos Conditions Générales Harley|ASSIST™ Assistance Routière Assurance ainsi que dans les Conditions Particulières. Il est très important que **Vous** lisiez l'intégralité de ce document et que **Vous** vous assuriez qu'il prévoit toutes les garanties **dont Vous** avez besoin.

Si quelque chose n'est pas clair pour **Vous**, n'hésitez pas à **Nous contacter** au : 01 49 93 80 24 (numéro non surtaxé)

### Informations légales

Les garanties Harley|ASSIST™ Assistance Routière Assurance sont assurées par AWP P&C SA - succursale néerlandaise d'AWP P&C S.A., dont le siège social est situé à Saint-Ouen, en France. Nous exerçons également nos activités sous la dénomination commerciale Allianz Global Assistance Europe.

Notre adresse commerciale est :  
Poeldijkstraat 4  
1059 VM Amsterdam  
Pays-Bas

Notre adresse postale est :  
PO Box 9444  
1006 AK Amsterdam  
Pays-Bas

L'adresse de notre siège social est :  
7, rue Dora Maar  
93400 Saint-Ouen  
France

AWP P&C S.A. – succursale néerlandaise, qui mène ses activités sous le nom d'Allianz Global Assistance Europe, est un assureur autorisé à agir dans tous les pays de l'EEE, situé Poeldijkstraat 4 à 1059 VM Amsterdam, Pays-Bas, portant le numéro d'identification 33094603, et enregistrée auprès de l'Autorité néerlandaise des marchés financiers sous le numéro 12000535 et agréée par L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) en France.

Les garanties d'assistance sont mises en œuvre par AWP France SAS, 7 rue Dora Maar, 93400 Saint-Ouen- Société par Actions Simplifiée au capital de 7 584 076, 86 € - 490 381 753 RCS BOBIGNY - Siret : 490 381 753 00014 - Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le numéro 07 026 669. Autorité de Contrôle prudentiel et de résolution sise au 4 Place de Budapest CS 92459 -75436 Paris Cedex 09 – www.acpr.banque-france.fr, ci-après dénommée « **Harley|ASSIST™ Assistance Routière Assurance** ».

### Fonctionnement de votre Contrat

Les Conditions Générales et ses Conditions Particulières constituent le contrat de couverture conclu entre **Vous** et **Nous**. **Nous** couvrirons les sinistres que **Vous** déclarez s'ils sont prévus dans les Conditions Générales, se produisant pendant la **période de garantie** et dans la **zone de couverture garantie**.

Sauf mention contraire, les garanties et exclusions figurant dans chaque garantie et à l'article « exclusions des garanties » s'appliquent à **Votre Moto**. **Votre** Contrat ne couvre pas tous les événements et tous les frais.

Certains termes ont une signification particulière, ils sont indiqués à l'article « Définition des termes ». Ces termes ont été mis en évidence en utilisant des caractères gras et commençant par une lettre majuscule dans les Conditions Générales ainsi que dans les Conditions Particulières de **Votre** Contrat.

Votre Contrat est cessible en cas de vente de **Votre Moto**, sous réserve que la prime d'assurance soit payée en une seule fois .

### Informations que Vous devez nous communiquer

**Nous** devons détenir certaines informations afin de pouvoir **Vous** proposer une garantie d'assurance répondant à **Vos** besoins.

**Vous** devez répondre correctement selon les éléments dont **Vous** avez connaissance, aux questions que **Nous** **Vous** posons lorsque **Vous** souscrivez **Votre** Contrat d'assurance Harley|ASSIST™. Si **Vous** ne répondez pas honnêtement aux questions, **Votre** Contrat pourrait être déclaré nul et non avenue et la totalité ou une partie d'un

sinistre pourrait ne pas être couvert.

Si **Vous** pensez que **Vous Nous** avez peut-être donné des réponses incorrectes, ou si **Vous** avez besoin d'aide, appelez le : 01 49 93 80 24 (numéro non surtaxé) dans les meilleurs délais. **Nous** serons en mesure de **Vous** dire si **Nous** pouvons toujours **Vous** proposer les garanties de votre Contrat.

## Vos droits

### Droit de renonciation

#### a- Vente à distance

Conformément à l'article L112-2-1 du Code des assurances, si le Contrat ne répond pas à **Vos** exigences ou si **Vous** décidez de renoncer au Contrat pour quelque raison que ce soit dans les 14 jours qui suivent la souscription de  **votre** Contrat accompagné de la réception des Conditions Générales et Conditions Particulières, **Vous** pouvez obtenir sans aucuns frais le remboursement complet de la prime versée.. Quoi qu'il en soit, si **Vous Nous** avez demandé de mettre en œuvre une des garanties prévues dans les Conditions Générales, **Nous** sommes autorisés à récupérer tous les frais encourus par **Votre** utilisation des garanties mises en œuvre.

#### b- La multi-assurance

Conformément aux dispositions de l'article L112-10 du Code des assurances, si **Vous** souscrivez à des fins non professionnelles un contrat d'assurance constituant un complément d'un bien ou d'un service vendu par un intermédiaire, si **Vous** justifiez d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par le Contrat, **Vous** pouvez renoncer audit Contrat, sans frais ni pénalités tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que **Vous** n'avez fait intervenir aucune garantie. Cette renonciation doit intervenir dans un délai de quatorze (14) jours calendaires à compter de la conclusion du Contrat.

#### c- Modalités d'exercice de la faculté de renonciation

Lorsque le contrat d'assurance est éligible à la faculté de renonciation dans les conditions définies ci-dessus, **Vous** pouvez exercer cette faculté en retournant à Harley|ASSIST™ Assistance Routière Assurance, une demande de renonciation dûment datée et signée avant l'expiration du délai de quatorze (14) jours calendaires à compter de la date de conclusion du Contrat :

- soit par courrier électronique à l'adresse e-mail suivante : [resilier@votreassistance.fr](mailto:resilier@votreassistance.fr)
- soit par recommandé avec avis de réception à l'adresse suivante :

AWP France SAS  
DT - Service Rédaction et Gestion des Contrats - DT05  
7 rue Dora Maar  
CS 60001  
93488 Saint-Ouen Cedex

**Vous** pouvez, s'i **Vous** le souhaite, utiliser le modèle de lettre de renonciation ci-dessous :

« Je soussigné(e), Nom, prénom, date et lieu de naissance – souhaite renoncer aux garanties du contrat d'assurance n° ... auquel j'ai souscrit auprès d'AWP P&C, SA , Filiale Néerlandaise, le ... (Date).  
Fait à ... (Lieu). Le ... (Date) et Signature : ... ».

**Vous** pouvez également exercer cette faculté en remplissant le formulaire sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.harley-assist.com/fr/fr/>

Dans le cadre d'une renonciation pour le motif de multi-assurance, **Vous** devez accompagner **Votre** demande d'un justificatif de l'existence d'un contrat d'assurance en cours couvrant des risques similaires au présent Contrat.

Si **Vous** exercez cette faculté, le Contrat sera résilié à sa date d'effet. **Vous** serez remboursé de la prime correspondante au plus tard dans les trente (30) jours suivant la date de réception de **Votre** demande de renonciation.

Le droit de renonciation ne peut pas être exercé si **Vous** avez mis en œuvre des garanties du Contrat d'assurance dans le cadre d'un sinistre déclaré pendant le délai de quatorze (14) jours calendaires; par conséquent aucun remboursement de prime ne sera effectué.

### Dans quels cas l'assurance souscrite prend fin ?

- Nous n'assurons que les particuliers qui résident en France métropolitaine. Cela signifie que pendant la durée du Contrat d'assurance, **Vous** devez résider effectivement en France métropolitaine.
- L'assurance sera nulle et non avenue si **Nous Vous** avons informé au préalable que nous ne pouvions pas (ou plus) **Vous** assurer. Dans ce cas, **Nous Vous** rembourserons toute prime versée.
- Si **Vous** n'avez pas acquitté la prime due en temps voulu.

## Confidentialité et données personnelles

La présente version résumée et la version complète de Notre politique de confidentialité expliquent la façon dont Nous (AWP P&C S.A. - Succursale néerlandaise) protégeons votre vie privée. Pour plus d'informations sur les points abordés ci-dessous ou pour lire l'intégralité de Notre politique de confidentialité, veuillez cliquer ici : <https://harley-assist.com/fr/fr/>

### Données à caractère personnel que Nous collectons

Nous collecterons Vos données à caractère personnel auprès de diverses sources, notamment :

- Les données que Vous Nous fournissez ; et
- Les données que Nous recevons à Votre sujet à partir de sources publiques et de certains tiers (tels que des courtiers, des partenaires commerciaux, d'autres assureurs et des organismes de lutte contre la fraude).

Nous devons disposer de Vos données à caractère personnel si Vous souhaitez acheter Nos produits et services.

### Utilisation et partage de Vos données à caractère personnel

Nous collecterons et traiterons Vos données à caractère personnel sur la base de Votre consentement exprès (mais uniquement si celui-ci est nécessaire) à diverses fins, notamment dans le but de :

- Conclure des contrats ou gérer des contrats conclus avec Vous ;
- Vous faire découvrir des produits ou services susceptibles de Vous intéresser ; et
- Respecter toute obligation légale.

Nous pourrions être amenés à partager Vos données à caractère personnel :

- Avec d'autres sociétés du groupe Allianz, des conseillers techniques, des experts, des avocats, des réparateurs et des fournisseurs de services ;
- Avec d'autres assureurs, des coassureurs, des réassureurs, des intermédiaires/courtiers, des banques, des autorités publiques, des organismes de réglementation, des organes régissant le secteur des assurances, des organismes de lutte contre la fraude et des bases de données sur les sinistres ;
- Avec des annonceurs pour Vous envoyer des communications susceptibles de Vous intéresser ; et
- Pour respecter toute obligation légale.

### Conservation

Nous conserverons Vos données à caractère personnel aussi longtemps que nécessaire pour les finalités dont Nous Vous avons informés.

### Transferts transfrontaliers

Vos données à caractère personnel pourront être traitées au sein de l'Espace économique européen (EEE) et en dehors de celui-ci. Chaque fois que nous transférerons Vos données à caractère personnel en dehors de l'EEE à d'autres sociétés du groupe Allianz, Nous le ferons sur la base des règles d'entreprise contraignantes (REC) approuvées par Allianz. Si les REC d'Allianz ne sont pas applicables, Nous prendrons alors des mesures pour Nous assurer que le transfert de Vos données à caractère personnel en dehors de l'EEE bénéficie d'un niveau de protection adéquat.

### Vos choix et vos droits

Si la législation applicable le permet, Vous disposez de certains droits au regard de Vos données à caractère personnel. Vous pouvez :

- Demander à consulter vos Données à caractère personnel et vous renseigner sur la façon dont celles-ci sont traitées et partagées ;
- Demander que Nous limitions tout traitement de données à caractère personnel Vous concernant ou retirer Votre consentement si Vous l'avez donné au préalable ;
- Demander que Nous arrêtions de traiter Vos données à caractère personnel, notamment à des fins de prospection directe ;
- Demander que Nous mettions à jour Vos données à caractère personnel ou que Nous les supprimions de nos dossiers ;
- Demander que Nous Vous transmettions Vos données à caractère personnel ou que Nous les transmettions à un autre assureur ; et
- Introduire une réclamation.

### Nous contacter

Si Vous avez des questions sur la manière dont Nous utilisons Vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à Nous contacter.

### Droit applicable

Sauf convention contraire entre **Vous** et **Nous**, le droit français s'applique, et toute communication et tout document relatif au Contrat seront rédigés en français. En cas de litige dans le cadre du Contrat, les tribunaux français seront exclusivement compétents.

### Sanctions internationales

Le Contrat ne peut fournir aucune garantie ou aucun avantage dans la mesure où la garantie ou l'avantage enfreindrait une sanction, loi ou réglementation applicable des Nations unies, de l'Union européenne ou une autre sanction, loi ou réglementation commerciale ou économique applicable. **Nous** rejetons tout sinistre subi par des

personnes, sociétés, gouvernements ou autres parties frappés par une interdiction en vertu d'accords ou de sanctions nationaux ou internationaux.

#### Exigences relatives à l'entretien de **Votre Moto**

Si **Vous** ne faites pas entretenir **Votre Moto** en respectant les spécifications du constructeur automobile pendant la **période de garantie**, ou si **Vous** n'êtes pas en mesure de fournir la preuve de cet entretien à **Notre** demande, **Nous** pouvons refuser de **Vous** porter assistance.

## Définition des termes

Lorsque les termes et expressions suivants apparaissent en gras et commencent par une majuscule dans le présent document, ils ont la signification mentionnée ci-dessous.

### **Assureur**

AWP P&C S.A. – succursale néerlandaise, qui mène ses activités sous le nom de Allianz Globale Assistance Europe.

### **Domicile**

Lieu de résidence situé en France métropolitaine, **hors Départements, Collectivités ou Pays d'Outre-mer**

### **Moto**

**Votre** véhicule 2 roues Harley-Davidson immatriculé en France dont les caractéristiques figurent sur les Conditions Particulières de **Votre Contrat**.

### **Nous, Notre, Nos**

AWP P&C S.A. – succursale néerlandaise, qui mène ses activités sous le nom d'Allianz Global Assistance Europe, est la compagnie d'assurance auprès de laquelle vous avez souscrit votre police d'assurance.

### **Panne/Immobilisation**

Immobilisation de la **Moto** en raison d'une panne électrique ou mécanique, d'une panne de carburant, de l'utilisation d'un carburant contaminé ou d'une erreur de carburant, d'une crevaison ou d'une perte de clés.

### **Passager**

Personne qui voyage avec **Vous** sur **Votre Moto** au moment où **Vous** avez besoin de l'assistance Harley|ASSIST™ Assistance Routière Assurance, **à l'exclusion des auto-stoppeurs**.

### **Pays non couverts**

La liste mise à jour de l'ensemble des Pays non couverts est disponible sur le site d'AWP France SAS à l'adresse suivante : <http://paysexclus.votreassistance.fr>

### **Période de garantie**

Le Contrat Harley|ASSIST™ Assistance Routière Assurance d'une durée ferme de 12 mois.

### **Vous/Votre/Vos**

Le propriétaire ou le conducteur autorisé de la **Moto** décrite dans les Conditions Particulières de **Votre Contrat**.

### **Zones de couverture garantie**

**Vous** serez couvert si **Vous** voyagez dans les zones énoncées ci-dessous :

- **France métropolitaine (hors Départements, collectivités ou Pays d'Outre-mer)**
- **Europe (hors France métropolitaine et hors Départements, collectivités ou Pays d'Outre-mer) :** Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark (**à l'exclusion des îles Féroé**), Espagne (y compris les îles Baléares mais à l'exclusion des îles Canaries), Estonie, Finlande (à l'exclusion des îles d'Aland), Gibraltar, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République d'Irlande, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Royaume-Uni, Serbie et Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie et **à l'exception des Pays non couverts**.

## Que faire si vous avez besoin d'assistance ?

En cas de dysfonctionnement, téléphonez immédiatement à Harley|ASSIST™ Assistance Routière Assurance. Ne prenez pas **Vos** propres dispositions sans **Nous** contacter au préalable. Si **Vous** avez besoin d'assistance à la suite d'une **Panne de Votre Moto** ou en cas de perte de clés, contactez-**Nous** et munissez-**Vous** des informations suivantes :

- **Votre** nom et **Votre** localisation exacte ;
- un numéro de téléphone où **Nous** pouvons **Vous** joindre ;
- le numéro d'immatriculation et la couleur de **Votre Moto** ;
- des informations sur la survenance de la **Panne** ou l'**Immobilisation**.

Appel depuis la **France métropolitaine** : 01 49 93 80 24 (numéro non surtaxé)

Appel depuis **l'étranger** : +33 (0) 1 49 93 80 24

Accès sourds et malentendants : <https://antibiorésistance> (24h/24).

Ci-après les garanties Harley|ASSIST™ Assistance Routière Assurance. **Veillez les lire attentivement**.

# GARANTIES Harley|ASSIST™ Assistance Routière Assurance en France métropolitaine (hors Départements, Collectivités ou Pays d'Outre-mer)

Tous les montants mentionnés dans le présent document s'entendent TVA comprise.

## Couverture en France métropolitaine (hors Départements, Collectivités ou Pays d'Outre-mer)

### Assistance routière

Si **Votre Moto** est immobilisée, **Nous** prendrons les dispositions nécessaires pour **Vous** prêter assistance. Dans la mesure du possible, **Nous** essaierons d'organiser une réparation sur place, mais si le problème ne peut pas être résolu sur place, **Nous** prendrons en charge le remorquage de **Votre Moto** vers le concessionnaire agréé Harley-Davidson le plus proche.

### Gardiennage

Si le concessionnaire agréé Harley-Davidson est fermé la nuit et que **Votre Moto** doit être stockée après avoir été remorquée par Harley|ASSIST™ Assistance Routière Assurance, **Nous** prendrons en charge les frais de gardiennage jusqu'à **50 € maximum**.

### Transfert en taxi

Si, après le remorquage effectué par Harley|ASSIST™ Assistance Routière Assurance, **Vous** avez besoin que **Nous** **Vous** conduisions à un endroit particulier (**Domicile**, concessionnaire, agence de location, gare, etc.), **Nous** organiserons et prendrons en charge le transfert en taxi pour **Vous-même** et **Votre Passager** jusqu'à **50 €**.

### Poursuite du voyage/séjour hôtelier

Après le remorquage effectué par Harley|ASSIST™ Assistance Routière Assurance et si les réparations sur **Votre moto** ne peuvent pas être réalisées dans les 4 (quatre) heures qui suivent l'**Immobilisation** de **Votre Moto**, **Nous** organiserons, dans la mesure du possible, et prendrons en charge la poursuite de **Votre** voyage ou le retour au **Domicile**, pour **Vous** et **Votre passager**, par les moyens les plus appropriés. Si la **Panne** se produit à plus de **50 km** de **Votre Domicile** et qu'un séjour à l'hôtel (jusqu'à **4 nuits consécutives**) est une solution plus pratique, **Nous** prendrons en charge les frais d'hébergement avec petit-déjeuner pour **Vous** et **Votre Passager** jusqu'à **180 € par nuit et par personne**.

La prise en charge maximum accordée par cette garantie s'élève à **720 € maximum**.

### Véhicule de remplacement

Si, après le remorquage effectué par Harley|ASSIST™ Assistance Routière Assurance, la **Moto** ne peut pas être réparée dans les quatre (4) heures, **Nous** organiserons, dans la mesure du possible, et prendrons en charge la mise à disposition d'un véhicule de remplacement (catégorie A) pour **une durée maximale de (2) deux jours consécutifs**. **Vous** devrez présenter **Votre** permis de conduire en cours de validité à l'agence de location et il **Vous** sera demandé une caution pour couvrir les frais de carburant et toute journée de location supplémentaire.

Dans la mesure du possible, Harley|ASSIST™ Assistance Routière Assurance tentera de **Vous** fournir un véhicule de remplacement (catégorie A) provenant de l'une des principales agences de location. Quoi qu'il en soit, **Vous** devez être en mesure de respecter leurs conditions de location.

**Vous prendrez à votre charge tous les frais de carburant encourus pendant la période de location. Certaines mentions figurant sur Votre permis peuvent compromettre Votre éligibilité à la location.**

Les exigences d'assurance stipulent que **Vous** devez avoir entre 25 et 65 ans. Si **Vous** avez moins de 25 ans ou plus de 65 ans, **Nous** essaierons de prendre d'autres dispositions, mais ceci ne peut pas être garanti.

### Récupération de la **Moto** et frais spéciaux

Si l'utilisation d'un équipement spécial est nécessaire pour **Vous** prêter assistance lorsque **Votre Moto** a fait, une sortie de route, se trouve dans un fossé, est bloquée sur un terrain meuble, dans du sable, dans des galets, dans l'eau ou la neige, ou a été immobilisée par le retrait de ses roues, **Nous** organiserons sa récupération mais **les frais seront à Votre** charge. Ces frais peuvent être remboursables conformément aux conditions de **Votre** contrat d'assurance automobile.

### Mauvaises conditions météorologiques

Lorsque **Nous** subissons de mauvaises conditions météorologiques, comme des vents forts, la neige, des inondations, les ressources externes peuvent être mises à rude épreuve et certaines opérations peuvent devenir physiquement impossibles jusqu'à ce que le temps s'améliore. Dans de telles conditions, **Notre** priorité est de faire en sorte que **Vous** et **Votre Passager** soyez mis en sécurité. La récupération de **Votre Moto** se fera quant à elle lorsque les conditions météorologiques le permettront.

## Erreur de Carburant

Si **Votre Moto** est **Immobilisée** à la suite d'une erreur de carburant, **Nous** prendrons en charge les frais de remorquage de **Votre Moto** jusqu'au concessionnaire agréé Harley-Davidson le plus proche.

**Les autres garanties prévues dans les Conditions Générales ne Vous seront pas accordées en cas d'erreur de carburant.**

## Exclusions des garanties

**Nous ne prendrons pas en charge :**

- tous les frais engagés sans Notre autorisation préalable ;
- les frais qui auraient normalement été à Votre charge, comme le carburant ou les péages, les frais de douanes ;
- le prix des pièces de rechange ;
- les frais de réparation de la Moto ;
- tous les frais résultant de la participation à des courses automobiles, des rallyes, des journées sur circuit de vitesse ou des tests d'endurance ;
- l'utilisation de Votre Moto pour la location ou la rétribution, services de taxi ou de coursier, locations courtes durées ;
- tous les frais découlant du fait que Votre Moto se trouvait dans un état d'incapacité à circuler ou n'était pas entretenue conformément aux recommandations du constructeur automobile. Si nous pensons qu'une panne récurrente est due à un mauvais entretien de Votre Moto, Nous Nous réservons le droit de demander un justificatif d'entretien et de prescrire le rapatriement immédiat jusqu'à un concessionnaire agréé Harley-Davidson ;
- tous les frais découlant de Votre participation à une infraction pénale ou un délit, sauf en cas de légitime défense ;
- tous les frais découlant de Votre consommation de substances toxiques, sans prescription médicale, ou de solvants en quantité abusive ou de médicaments ;
- tout vol, perte, dommage, décès, blessure, frais ou dépense non directement associé à l'incident qui a entraîné Votre déclaration de sinistre, sauf mention expresse dans les Conditions Générales ;
- tous les frais découlant de guerres civiles ou étrangères, d'émeutes, de mouvements populaires, de grèves, de prises d'otage et de l'utilisation d'armes ;
- tous les frais découlant de tous les effets d'origine nucléaire ou provoqués par toute source de rayonnement ionisant ;
- tous les frais découlant de Vos actes intentionnels (notamment d'un suicide ou d'une tentative de suicide) et de fautes dolosives ;
- les interventions sur les routes, voies, chemins ruraux et pistes non carrossables au sens du Code de la voirie routière (\*) ;
- les frais de recherche et de secours.

(\*) Routes, voies, chemins ruraux et pistes « carrossable » c'est à dire praticable, dont la nature ou l'état permet la circulation des véhicules sur voiries nationales, départementales et communales telles que définies aux articles L. 121-1, L.122-1, L.123-1, L.131-1, L.141-1 et L.151-1 du Code de la Voirie routière..

## GARANTIES Harley|ASSIST™ Assistance Routière Assurance en Europe (Hors France métropolitaine et hors Départements, collectivités ou Pays d'Outre-mer)

Tous les frais mentionnés dans le présent document s'entendent TVA comprise.

## Couverture en Europe (Hors France métropolitaine et hors Départements, collectivités ou Pays d'Outre-mer)

### Validité

Ces garanties ne sont délivrées que pour tout voyage ne dépassant pas **91 jours consécutifs**.

### Assistance routière

Si **Votre moto** est **Immobilisée** en **Europe**, **Nous** organiserons un dépannage pour **Vous**. Si le problème ne peut pas être résolu sur place, **Nous** organiserons et prendrons en charge le remorquage de **Votre Moto** jusqu'au concessionnaire agréé Harley-Davidson le plus proche.

### Gardiennage

Si le concessionnaire agréé Harley-Davidson est fermé la nuit et si **Votre Moto** doit être stockée en attendant le remorquage ou l'enlèvement, **Nous** prendrons en charge les frais de gardiennage **jusqu'à 50 € maximum**.

### Transfert en taxi

Si, après le remorquage effectué par Harley|ASSIST™ Assistance Routière Assurance, **Vous** avez besoin que l'on **Vous** conduise jusqu'à un endroit particulier (**Domicile**, concessionnaire, agence de location, gare, etc.), **Nous** organiserons et prendrons en charge le transfert en taxi pour **Vous-même** et **Votre Passager**, **jusqu'à 50 € maximum**.

### Poursuite du voyage/séjour hôtelier

Si **Votre Moto** a été **Immobilisée** sur la route vers **Votre** destination programmée et qu'elle a été emmenée jusqu'à un concessionnaire agréé Harley-Davidson et ne peut pas être réparée dans les quatre (4) heures, **Vous** souhaitez peut-être poursuivre **Votre** trajet initial. **Nous** organiserons, dans la mesure du possible, et prendrons en charge les frais encourus par le moyen le plus approprié pour poursuivre **Votre** trajet vers cette destination.

Ou

**Vous** souhaitez peut-être attendre la fin des réparations. Si ceci nécessite un séjour non prévu, **Nous** prendrons en charge, dans la mesure du possible, les frais du séjour à l'hôtel pour **Vous** et **Votre Passager** jusqu'à un **maximum de quatre (4) nuits et 180 € par nuit et par personne** sur la base d'un hébergement avec petit-déjeuner et **dans la limite d'un montant maximum de 720 €**.

### Véhicule de remplacement

Sous réserve que **Votre Moto** ait été remorquée par Harley|ASSIST™ Assistance Routière Assurance, **Nous** organiserons, dans la mesure du possible, et prendrons en charge la mise à disposition d'un véhicule de remplacement (catégorie A) en Europe pendant la durée de réparation de **Votre Moto**, pour une période de **deux (2) jours maximum**. **Vous** devrez présenter **Votre** permis de conduire en cours de validité et il **Vous** sera demandé une caution pour couvrir les frais de carburant et toute journée de location supplémentaire.

### Enlèvement de la moto (après réparation)

Si **Votre Moto** ne peut pas être réparée en **Europe** avant **Votre** date de retour prévue en France métropolitaine, **Nous** organiserons et prendrons en charge la poursuite de **Votre** trajet pour l'enlèvement de **Votre Moto** après réparation (billet de train ou billet d'avion en classe économique).

### Rapatriement de la Moto (non réparée)

Si **Votre Moto** ne peut pas être réparée en **Europe** dans les (2) deux semaines, **Nous** organiserons et prendrons en charge le rapatriement de **Votre Moto** jusqu'au concessionnaire agréé Harley-Davidson le plus proche de votre **Domicile**.

**Le montant maximum de prise en charge pour le rapatriement de Votre Moto ne dépassera pas la valeur marchande de Votre Moto.**

### Récupération de la Moto (réparée)

Un billet de train ou d'avion en classe économique sera pris en charge pour une personne.

### Rapatriement de la Moto

Si **Votre Moto** doit être rapatriée depuis l'**Europe**, **Vous** devez faire en sorte d'enlever tous les objets de valeur. **Nous** **Vous** demanderons de **Nous** fournir un inventaire signé de tous les objets laissés avec **Votre Moto**. **Nos agents et Nous-mêmes déclinons toute responsabilité pour la perte ou le dommage consécutif (consécutif) subi(e) par tous les objets non déclarés sur cet inventaire.**

### Mauvaises conditions météorologiques

Durant les périodes de mauvaises conditions météorologiques, comme la neige, les inondations, les ressources externes peuvent être mises à rude épreuve et certaines opérations peuvent devenir impossibles jusqu'à ce que le temps s'améliore. Dans de telles conditions, **Notre** priorité absolue est de faire en sorte que **Vous** et **Votre Passager** soyez mis en sécurité. La récupération de **Votre Moto** se fera quant à elle lorsque les conditions météorologiques le permettront.

### Véhicule de remplacement

Dans la mesure du possible, Harley|ASSIST™ Assistance Routière Assurance tentera de **Vous** fournir un véhicule de remplacement (catégorie A) provenant de l'une des principales agences de location. Quoi qu'il en soit, **Vous** devez être en mesure de respecter leurs conditions de location.

**Vous** prendrez à votre charge tous les frais de carburant encourus pendant la période de location. Certaines mentions figurant sur **Votre** permis peuvent compromettre **Votre** éligibilité à la location.

Les exigences d'assurance stipulent que **Vous** devez avoir entre 25 et 65 ans. Si **Vous** avez moins de 25 ans ou

plus de 65 ans, **Nous** essaierons de prendre d'autres dispositions, mais ceci ne peut pas être garanti.

### Erreur de Carburant

Si **Votre Moto** est **Immobilisée** à la suite d'une erreur de carburant, **Nous** prendrons en charge les frais de remorquage de **Votre Moto** jusqu'au concessionnaire agréé Harley-Davidson le plus proche. Les autres garanties prévues dans les Conditions Générales ne **Vous** seront pas accordés en cas d'erreur de carburant.

### Restrictions sur autoroute

Si un dépannage-remorquage est nécessaire sur une autoroute française et sur certaines autoroutes dans certains autres pays européens, **Vous** devez utiliser les bornes d'appel d'urgence officielles situées sur le bord de la route pour organiser un premier remorquage. **Vous** serez mis en relation avec le service d'assistance des autoroutes agréés, étant donné que les routes sont privatisées et que **Nous** ne sommes pas autorisés à prêter assistance sur ces routes.

**Contactez** Harley|ASSIST™ Assistance Routière Assurance dès que possible pour que **Nous** puissions organiser l'assistance la plus appropriée une fois que **Votre Moto** aura été récupérée sur l'autoroute.

**Vous** devrez demander le remboursement des frais encourus pour le remorquage réalisé sur l'autoroute à Harley|ASSIST™ Assistance Routière Assurance en envoyant les justificatifs originaux à l'adresse suivante :

.AWP France SAS  
Service Relations Clientèles  
7 rue Dora Maar  
CS 60001  
93488 SAINT OUEN Cedex

## Exclusions des garanties

**Nous ne prendrons pas en charge :**

- tous les frais engagés sans Notre autorisation préalable ;
- les frais qui auraient normalement été à Votre charge, comme le carburant ou les péages, les frais de douanes ;
- le prix des pièces de rechange ;
- les frais de réparation de la Moto ;
- tous les frais résultant de la participation à des courses automobiles, des rallyes, des journées sur circuit de vitesse ou des tests d'endurance ;
- l'utilisation de Votre Moto pour la location ou la rétribution, services de taxi ou de coursier, locations courtes durées ;
- tous les frais découlant du fait que Votre Moto se trouvait dans un état d'incapacité à circuler ou n'était pas entretenue conformément aux recommandations du constructeur automobile. Si Nous pensons qu'une panne récurrente est due à un mauvais entretien de Votre Moto, Nous Nous réservons le droit de demander un justificatif d'entretien et de prescrire le rapatriement immédiat de Votre Moto jusqu'à un concessionnaire agréé Harley-Davidson ;
- tous les frais découlant de Votre participation à une infraction pénale ou un délit, sauf cas de légitime défense ;
- tous les frais découlant de Votre consommation de boissons alcoolisées, de solvants en quantité abusive ou de médicaments ;
- tout vol, perte, dommage, décès, blessure, frais ou dépense non directement associé à l'incident qui a entraîné votre déclaration de sinistre, sauf mention expresse dans les Conditions Générales ;
- tous les frais découlant de guerres civiles ou étrangères, d'émeutes, de mouvements populaires, de grèves, de prises d'otage et de l'utilisation d'armes ;
- tous les frais découlant de tous les effets d'origine nucléaire ou provoqués par toute source de rayonnement ionisant ;
- tous les frais découlant de Vos actes intentionnels (notamment d'un suicide ou d'une tentative de suicide) et de fautes dolosives ;
- les interventions sur les routes, voies, chemins ruraux et pistes non carrossables au sens du Code de la voirie routière (\*) ;
- les frais de recherche et de secours.

(\*) Routes, voies, chemins ruraux et pistes « carrossable » c'est à dire praticable, dont la nature ou l'état permet la circulation des véhicules sur voiries nationales, départementales et communales telles que définies aux articles L. 121-1, L.122-1, L.123-1, L.131-1, L.141-1 et L.151-1 du Code de la Voirie routière.

# DISPOSITIONS GENERALES

## Responsabilité

**Nous** ne pouvons en aucun cas **Nous** substituer aux organismes locaux de secours d'urgence. **Vous ou vos** proches devez, en cas d'urgence, prendre contact directement et en priorité avec les services locaux de secours d'urgence.

Par ailleurs, Harley|ASSIST™ Assistance Routière Assurance ne peut être tenue pour responsable de la non-exécution ou des retards dans l'exécution des garanties d'assistance provoqués :

– par tous cas de force majeure rendant impossible l'exécution des garanties, tels que grèves, émeutes, instabilité politique notoire, représailles, embargos, sanctions économiques, (récapitulatif des mesures restrictives par pays disponible sur le site internet du Ministère de l'Économie et des Finances : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Ressources/sanctions-financieres-internationales>), mouvements populaires, restrictions de la libre circulation des biens et des personnes, sabotage, terrorisme, guerre civile ou étrangère, conséquences des effets d'une source de radioactivité ou catastrophes naturelles.

– par les interdictions décidées par les autorités locales,

– par les mesures préventives ou de mise en quarantaine ou de surveillances spécifiques décidées par les autorités sanitaires internationales ou locales. L'organisation par **Vous** ou par votre entourage de l'une des assistances énoncées dans les Conditions Générales ne peut donner lieu à remboursement que si **Nous** avons été prévenu et avons donné Notre accord exprès.

Les frais exposés seront remboursés sur présentation des justificatifs originaux, dans la limite de ceux que **Nous** aurions engagés pour organiser la prestation.

Notre responsabilité concerne uniquement les services que **Nous** réalisons en exécution des Conditions Générales. **Nous** ne serons pas tenus responsables des actes réalisés par les prestataires intervenant auprès de **Vous** en leur propre nom et sous leur propre responsabilité. **Nous** ne serons pas tenus responsables de l'inexécution ou de la mauvaise exécution de leurs obligations contractuelles consécutive à un cas de force majeure.

## Déposer une réclamation

Lorsque **Vous** êtes mécontent du traitement de votre demande, votre première démarche doit être d'en informer votre interlocuteur habituel pour que la nature de votre insatisfaction soit comprise et que des solutions soient recherchées.

En cas de désaccord sur les solutions proposées, l'adresse à retenir pour adresser une réclamation est la suivante :

[reclamation@votreassistance.fr](mailto:reclamation@votreassistance.fr)

(ou envoyer un courrier à l'adresse : Harley|ASSIST™ Assistance Routière Assurance , Service Réclamations, TSA 70002 – 93488 Saint Ouen Cedex.)

Un accusé de réception **Vous** parviendra dans les dix (10) jours ouvrables (hors dimanches et jours fériés) à compter de la réception de la réclamation, sauf si la réponse **Votre** réclamation **Vous** est transmise dans ces délais.

Une réponse **Vous** sera fournie au plus tard dans les deux (2) mois suivant la date de réception de **Votre** réclamation, hors survenance de circonstances particulières dont l'assureur le tiendrait informé.

Si le désaccord persiste, après la réponse de l'assureur ayant procédé à un dernier examen de sa demande épuisant les voies de recours internes, **Vous** pouvez alors saisir le médiateur indépendant dont les coordonnées sont les suivantes :

<http://www.mediation-assurance.org>  
La Médiation de l'Assurance (LMA)

TSA 50110  
75441 Paris Cedex 09

Veillez **Nous** indiquer **Votre** nom, **Votre** adresse, l'immatriculation de **Votre** véhicule et les informations concernant **Votre** réclamation, en joignant des copies de toute la correspondance pertinente. Cela **Nous** aidera à traiter **Votre** réclamation dans les meilleurs délais.

# Formulaire de transfert de propriété

Si **Vous** vendez **Votre Moto**, le Contrat peut être cédé au nouveau propriétaire.

Veuillez noter que le formulaire ci-dessous doit être signé par **Vous** et par le nouveau propriétaire.

Veuillez indiquer les informations relatives au nouveau propriétaire ci-dessous :

Numéro \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ contrat \_\_\_\_\_ : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Numéro \_\_\_\_\_ de

châssis \_\_\_\_\_ :

\_\_\_\_\_ Numéro \_\_\_\_\_ d'immatriculation \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ la

**Moto** \_\_\_\_\_ : \_\_\_\_\_ Titre \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Initiales \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Nouvelle adresse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone \_\_\_\_\_

Adresse e-mail \_\_\_\_\_

Kilométrage au moment de la cession \_\_\_\_\_

Je soussigné (nom) \_\_\_\_\_ souhaite céder mon Contrat Harley | ASSIST™ pour la durée restant à courir, au nouveau propriétaire mentionné ci-dessus.

Signature du propriétaire antérieur \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

Signature du nouveau propriétaire \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

À envoyer à :

AWP France SAS  
Harley|ASSIST™ Assistance Routière Assurance  
DT - Service Rédaction et Gestion des Contrats - DT05  
7 rue Dora Maar  
CS 60001  
93488 Saint-Ouen Cedex

# Formulaire de changement d'adresse

Veuillez indiquer la nouvelle adresse ci-dessous :

Numéro \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ Contrat \_\_\_\_\_ : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Numéro \_\_\_\_\_ de

châssis \_\_\_\_\_ :

\_\_\_\_\_ Numéro \_\_\_\_\_ d'immatriculation \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ la

Moto \_\_\_\_\_ : \_\_\_\_\_ Titre \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Initiales \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Nouvelle adresse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone \_\_\_\_\_

Adresse e-mail \_\_\_\_\_

Je confirme que les informations fournies sont correctes.

Votre signature \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

À envoyer à :

AWP France SAS  
Harley|ASSIST™ Assistance Routière Assurance  
DT - Service Rédaction et Gestion des Contrats - DT05  
7 rue Dora Maar  
CS 60001  
93488 Saint-Ouen Cedex

Ref HDSFRBACL

## **La sécurité de vos données à caractère personnel nous importe**

La présente version résumée et la version complète de Notre politique de confidentialité expliquent la façon dont Nous (AWP P&C S.A. - Succursale néerlandaise) protégeons votre vie privée. Pour plus d'informations sur les points abordés ci-dessous ou pour lire l'intégralité de Notre politique de confidentialité, veuillez cliquer ici : <https://harley-assist.com/fr/fr/>

## **Expiration de la police d'assurance et renouvellement**

Nous avons un intérêt légitime à vous contacter avant l'expiration de votre police pour vous informer de la fin de votre couverture et vous proposer un renouvellement. Cependant, vous avez le droit de refuser en nous contactant.

## **Données à caractère personnel que Nous collectons**

Nous collecterons Vos données à caractère personnel auprès de diverses sources, notamment :

- Les données que Vous Nous fournissez ; et
- Les données que Nous recevons à Votre sujet à partir de sources publiques et de certains tiers (tels que des courtiers, des partenaires commerciaux, d'autres assureurs et des organismes de lutte contre la fraude).

Nous devons disposer de Vos données à caractère personnel si Vous souhaitez acheter Nos produits et services.

## **Utilisation et partage de Vos données à caractère personnel**

Nous collecterons et traiterons Vos données à caractère personnel sur la base de Votre consentement exprès (mais uniquement si celui-ci est nécessaire) à diverses fins, notamment dans le but de :

- Conclure des contrats ou gérer des contrats conclus avec Vous ;
- Vous faire découvrir des produits ou services susceptibles de Vous intéresser ; et
- Respecter toute obligation légale.

Nous pourrions être amenés à partager Vos données à caractère personnel :

- Avec d'autres sociétés du groupe Allianz, des conseillers techniques, des experts, des avocats, des réparateurs et des fournisseurs de services ;
- Avec d'autres assureurs, des coassureurs, des réassureurs, des intermédiaires/courtiers, des banques, des autorités publiques, des organismes de réglementation, des organes régissant le secteur des assurances, des organismes de lutte contre la fraude et des bases de données sur les sinistres ;
- Avec des annonceurs pour Vous envoyer des communications susceptibles de Vous intéresser ; et
- Pour respecter toute obligation légale.

## **Conservation**

Nous conserverons Vos données à caractère personnel aussi longtemps que nécessaire pour les finalités dont Nous Vous avons informés.

## **Transferts transfrontaliers**

Vos données à caractère personnel pourront être traitées au sein de l'Espace économique européen (EEE) et en dehors de celui-ci. Chaque fois que nous transférerons Vos données à caractère personnel en dehors de l'EEE à d'autres sociétés du groupe Allianz, Nous le ferons sur la base des règles d'entreprise contraignantes (REC) approuvées par Allianz. Si les REC d'Allianz ne sont pas applicables, Nous prendrons alors des mesures pour Nous assurer que le transfert de Vos données à caractère personnel en dehors de l'EEE bénéficie d'un niveau de protection adéquat.

## **Vos choix et vos droits**

Si la législation applicable le permet, Vous disposez de certains droits au regard de Vos données à caractère personnel. Vous pouvez :

- Demander à consulter vos Données à caractère personnel et vous renseigner sur la

façon dont celles-ci sont traitées et partagées ;

- Demander que Nous limitions tout traitement de données à caractère personnel Vous concernant ou retirer Votre consentement si Vous l'avez donné au préalable ;
- Demander que Nous arrêtions de traiter Vos données à caractère personnel, notamment à des fins de prospection directe ;
- Demander que Nous mettions à jour Vos données à caractère personnel ou que Nous les supprimions de nos dossiers ;
- Demander que Nous Vous transmettions Vos données à caractère personnel ou que Nous les transmettions à un autre assureur ; et
- Introduire une réclamation.

**Nous contacter**

Si Vous avez des questions sur la manière dont Nous utilisons Vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à Nous contacter.